

Viticultures

> La note d'information du délégué de la filière Vins de FranceAgriMer



• numéro 36 / 1^{er} avril 2012 /

Aides aux diagnostics

Nouvelles dispositions

• Une nouvelle circulaire FranceAgriMer relative à l'aide aux diagnostics pour les exploitations en caves particulières a été récemment publiée au Bulletin officiel. Elle modifie les dispositions précédentes sur deux points :

- > les demandes seront prises en compte dans les limites de l'enveloppe annuelle ;
- > si une région a engagé un montant d'aides égal à 60% de l'enveloppe annuelle avant le 30 juin de l'année en cours, la région ne peut plus accepter de dossier jusqu'au 1^{er} juillet.

Rappelons que ce dispositif permet d'être aidé sur quatre types d'audits :

- diagnostic production (*état du vignoble, qualité des produits, pratiques œnologiques, aspects agro-environnementaux...*)
- diagnostic gestion/financier (*rentabilité, coût de production, valorisation des produits, ressources humaines...*)
- diagnostic aval (*gamme, stratégie de commercialisation, marketing, diversification...*)
- diagnostic général (*analyse complète du domaine, de ses problématiques et de son positionnement*).

Les dossiers sont à déposer auprès des services territoriaux de FranceAgriMer pour recevoir une ACT (autorisation de commencer les travaux) avant le 30 juin 2012.

Renseignements :
services territoriaux
site internet
www.franceagrimer.fr

RESTRUCTURATION DU VIGNOBLE ET ARRACHAGE DÉFINITIF

Attention à la conditionnalité des aides

LES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE À LA RESTRUCTURATION ET À LA RECONVERSION DES VIGNOBLES OU DE LA PRIME À L'ARRACHAGE DÉFINITIF SONT SOUMIS À LA CONDITIONNalité

La réforme de l'OCM vitivinicole a introduit une obligation de respect de la conditionnalité pour les viticulteurs ayant bénéficié d'une aide à la restructuration et à la reconversion des vignobles ou de la prime à l'arrachage définitif. Ainsi, tous les bénéficiaires de ces aides vitivinicoles :

- > sont soumis à toutes les règles (exigences réglementaires et Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales – BCAA) de la conditionnalité, sur toutes les parcelles ou ateliers de leur exploitation, pendant trois ans à compter du 1^{er} janvier qui suit le paiement de l'aide
- > ont l'obligation de déposer un formulaire de déclaration de surfaces (dossier PAC) pendant trois ans, y compris lorsque la viticulture constitue leur seule activité agricole.

Ainsi, par exemple, un viticulteur dont le paiement de la prime à l'arrachage définitif a été accordé en 2008 est soumis à la conditionnalité pendant les années civiles 2009-2010-2011. Néanmoins, les agriculteurs en cessation totale d'activité agricole ne sont plus soumis à la conditionnalité et n'ont donc pas l'obligation de déposer un dossier PAC.

Il est important de noter que, dans le cadre de la conditionnalité, l'absence de dépôt de dossier PAC expose le bénéficiaire à une réduction de l'aide versée au titre de l'OCM vitivinicole. Par exemple, au titre de la campagne conditionnalité 2011, cette réduction est de 18 %, celle-ci étant applicable au tiers du montant total de l'aide viticole soumise à la conditionnalité. La réduction appliquée en 2011 est donc de 6 % du montant total de l'aide à la restructuration et la reconversion des vignobles ou de la prime à l'arrachage définitif. De même, le dépôt tardif du dossier PAC donne lieu à une réduction de 1 % par jour ouvrable de retard. Cette réduction est appliquée au tiers du montant total de l'aide viticole. Dans le cas d'un retard de plus de 25 jours calendaires, la demande est considérée comme irrecevable (i.e. à compter du 11 juin 2011). Le dossier PAC est alors considéré comme non déposé.

Renseignements : Services territoriaux de FranceAgriMer

Salon international de l'agriculture 2012

Une grande « cuvée » pour le Pavillon des Vins

• Pour la 2^e année consécutive, la filière viticole s'est retrouvée sur un seul et même espace lors du SIA 2012. Une semaine riche et intense pour le Pavillon des Vins, où les représentants de la filière viticole ont pu accueillir notamment politiques et représentants du monde institutionnel, enfants, parents et curieux du monde du vin. Ce nouvel espace, financé par les interprofessions viticoles françaises et FranceAgriMer, avec comme partenaires Vin&Société, l'IFVV et l'Anivin de France, avait une forte vocation pédagogique et d'information. Au programme : des séances de dégustation, des découvertes du goût ou des arômes, de jeux... Ce pavillon confirme ainsi sa double vocation : rapprocher le vin de la société dans toute sa diversité et continuer de faire passer, auprès de ceux qui font ou feront demain les lois et règlements, un message fort sur la filière, ses métiers, ses besoins, sa tradition de valorisation du terroir et de culture gastronomique. Le succès en chiffres : 1400 enfants accueillis à l'atelier « Petits nez du vin », plus de 400 enfants au « Bar des arômes », plus de 1500 exemplaires du jeu de piste « le Petit Reporter du vin » distribués aux enfants et aux jeunes, 900 participants au « Viniquizz », plus de 27 000 visites pendant les 9 jours du salon...



AGENDA

- > 11 avril 2012 : Groupe de travail OCM « restructuration »
- > 16 avril 2012 : Groupe de travail « prospective VSIG »
- > 18 avril 2012 : Conseil spécialisé de la filière viticole de FranceAgriMer

FONDS DES FILIÈRES VITICOLE ET CIDRICOLE DE FRANCEAGRIMER

Un plan stratégique pour la recherche et le développement

UN PLAN STRATÉGIQUE 2011/13 SUR LA POLITIQUE DE SOUTIEN POUR LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE VITICOLE FRANÇAISE A ÉTÉ PRÉSENTÉ ET VALIDÉ PAR LE CONSEIL SPÉCIALISÉ DE FRANCEAGRIMER

Le secteur vitivinicole français est stratégique à la fois en termes de production et de contribution à la balance commerciale. Afin de s'adapter à un monde en perpétuel changement, la recherche et le développement apparaissent comme des éléments déterminants.

Le plan stratégique élaboré avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles a l'ambition de répondre à ces enjeux.

Tout le monde en est aujourd'hui convaincu : un effort particulier de recherche est absolument nécessaire. Les régions viticoles, terroirs et entreprises viticoles sont très divers, mais il est probable que des évolutions significatives devront être opérées dans la plupart des vignobles français au cours de la décennie à venir. Les exigences à satisfaire pour assurer la **durabilité des systèmes de production porteront sur des sujets variés** : satisfaction quantitative et qualitative des demandes s'exprimant sur les marchés, compétitivité et durabilité économiques et commerciales, attractivité des métiers liés à la viticulture, préservation de l'environnement, de la qualité des milieux et des sols, ... Elles sont plus nombreuses et plus contraignantes que celles qui ont pu être formulées par le passé.

Les priorités d'actions à trois ans, en matière de recherche et d'expérimentation appliquée, doivent répondre à des objectifs de programmes concertés de portée nationale, apportant des solutions transférables à tous les acteurs de la filière.

Trois grandes thématiques ont été jugées prioritaires :

- > adaptation au changement climatique et lutte contre le dépérissement du vignoble : sélection, diffusion et conservation du matériel végétal, recherche des meilleures conditions de pérennisation du vignoble, évaluation et gestion des impacts environnementaux ;
- > compétitivité de la filière dans un contexte de mondialisation des marchés : maîtrise de la qualité et de la conservation des vins en lien avec le développement de nouveaux produits et des marchés exports, contrôle et traçabilité des vins, réduction des coûts de production ;
- > santé, sécurité alimentaire et protection de l'environnement : réduction des intrants phytosanitaires, maîtrise de l'hygiène et de la qualité sanitaire des produits, valorisation des paysages viticoles et de la biodiversité, accompagnement du développement de la viticulture Bio.

Le fonds des filières viticole et cidricole permettra de structurer une véritable démarche nationale concertée autour de programmes d'envergure, coordonnés par les instituts, centres techniques professionnels et interprofessionnels de la filière, véritables chefs de file de ces programmes de recherche et développement.

Le Plan stratégique 2011/13 sur la politique de soutien pour la recherche et le développement de la filière viticole française est disponible sur le site internet de FranceAgriMer – www.franceagrimer.fr